



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 15 Juillet 2014**

### **Délibération n°2014- 22**

#### **Convention-cadre de collaboration entre l'UEB et l'Ecole des transmissions**

Vu les statuts de l'UEB annexés au décret n°2007-381 du 21 mars 2007,  
Vu le règlement intérieur de l'UEB,

#### **Exposé des motifs :**

L'Ecole des transmissions (ETRS), basée à Cesson-Sévigné, (anciennement ESAT) se définit comme la maison mère de l'arme des transmissions.

Elle a les missions suivantes :

- assurer la formation du personnel militaire et civil de l'armée de Terre, ainsi que des personnels des autres armées et du ministère de la défense dans les domaines des systèmes d'information et de communications (SIC) et du renseignement guerre électronique (RGE),
- à réaliser des études et à mener des réflexions dans les domaines SIC et SQG (soutien de quartier général) au travers de la direction des études et de la prospective (DEP), en participant aux études de la doctrine d'emploi des SIC, en pilotant l'évolution des métiers SIC et en suivant les structures et la modélisation des unités de transmissions.
- promouvoir l'arme des Transmissions.

3500 stagiaires militaires et civils de la Défense viennent y acquérir chaque année une formation professionnelle et opérationnelle.

La nature de ses missions lui confère un caractère interarmes et interarmées. L'école accueille également chaque année 70 stagiaires originaires de pays amis de la France, est jumelée avec les écoles de transmissions homologues de Feldafing en Allemagne et de Blandford en Grande-Bretagne, et entretient des liens privilégiés avec l'école militaire espagnole de Madrid.

L'ETRS souhaite se rapprocher de l'UEB afin de formaliser et développer des coopérations dans divers domaines et en particulier dans le domaine de la formation, du numérique ou de la formation continue par exemple.

Une convention de partenariat est ainsi proposée, l'ETRS ne pouvant être membre associé de l'UEB ne développant pas d'activités de recherche.

Le projet de convention prévoit la mise en place d'une commission mixte afin de définir un programme d'actions annuel.

**Proposition :**

Le conseil d'administration approuve le projet de convention-cadre de collaboration avec l'Ecole des transmissions (projet en annexe).

**Nombre de membres en exercice : 29**

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 28

**Délibération adoptée**

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document : néant.

**Visa du Président**

